



Comité d'éthique de santé publique

AVIS PORTANT SUR LE PROJET D'ENQUÊTE SANTÉ CÔTE-NORD 2010

Mise en situation

Dans le cadre de ses activités de surveillance, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord a soumis au Comité d'éthique de santé publique (CESP) le projet d'Enquête santé Côte-Nord 2010 (ESCN 2010); ce projet s'inscrit dans la continuité d'autres enquêtes de santé réalisées dans la région en 1995, 2000 et 2005. Cette dernière édition a fait l'objet d'un avis du Comité en septembre 2005.

Diverses études sociosanitaires conduites par les paliers fédéral et provincial permettent d'obtenir des renseignements nécessaires à la surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants, pour l'ensemble de la région. L'ESCN permet la production de renseignements infrarégionaux, au niveau des réseaux locaux de santé et de services sociaux.

Le questionnaire compte 161 questions réparties en huit sections : l'état de santé général, les habitudes de vie et les comportements préventifs, les problèmes de santé chroniques, la santé environnementale, la santé au travail, la violence conjugale, les agressions sexuelles et les informations sociodémographiques. La durée moyenne d'administration du questionnaire serait d'environ 25 minutes, la durée variant selon les caractéristiques des répondants pouvant rendre certaines questions non pertinentes (homme ou femme, femme enceinte ou non, présence ou non de certains problèmes de santé). La section sur les renseignements sociodémographiques fournit les variables de croisement nécessaires à l'analyse des données, qui se veut essentiellement descriptive. La réalisation de

l'enquête est assurée par une firme de sondage privée, qui administrera le questionnaire par entrevue téléphonique. Le sondage devrait avoir lieu dans le premier trimestre de 2011.

L'ESCN 2010 vise l'ensemble des résidents de la Côte-Nord âgés de 18 ans et plus, vivant en ménage privé, capables de s'exprimer en français ou en anglais et pouvant être joints par téléphone, à l'exception de la population vivant dans les réserves amérindiennes. L'échantillon de départ sera généré aléatoirement parmi toutes les circonscriptions téléphoniques en usage sur la Côte-Nord.

Comme en 2005, les données préliminaires de l'enquête seront acheminées aux établissements de la région. Ces derniers recevront, par la suite, un rapport contenant les faits saillants les concernant. Les répondants de l'enquête seront, quant à eux, invités à surveiller les médias pour connaître les premiers résultats du projet.

Le présent avis se fonde sur l'examen de la version du questionnaire reçue en novembre 2010 et déposée au CESP pour sa rencontre de décembre 2010.

L'examen éthique du CESP

L'élaboration des enquêtes téléphoniques, telles que celles conduites auprès de la population nord-côtière, confronte ses responsables à une double contrainte : celles de la durée limitée de l'entrevue et de l'étendue (diversité) des thèmes abordés. Comme dans l'édition antérieure de la présente enquête, cette double contrainte vient mettre en tension des exigences

méthodologiques, pratiques et stratégiques. La tension pourrait être accentuée compte tenu du plus grand nombre de volets couverts et du plus grand nombre de questions.

Dans le cas précis de la présente étude, le CESP n'a pas identifié de préoccupations éthiques particulières dans le projet d'enquête et dans les volets explorés en termes de problèmes ou états de santé ou de déterminants. Quant aux modalités d'administration du questionnaire, certaines craintes ont été exprimées à propos de la durée potentielle de l'entrevue en ce qui concerne le fardeau pour les participants.

À PROPOS DU COMITÉ

Le Comité d'éthique de santé publique est un comité formé par l'Institut national de santé publique du Québec, conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) qui en précise notamment le mandat et la composition. Le comité relève du conseil d'administration qui nomme les membres et détermine les modalités de fonctionnement. Le CESP est toutefois seul responsable des avis qu'il produit et du processus d'examen éthique qu'il utilise.

Le Comité d'éthique de santé publique joue un rôle conseil auprès des instances de santé publique et son mandat comporte deux grands volets.



EXPERTISE
CONSEIL



INFORMATION



FORMATION



RECHERCHE
ÉVALUATION
ET INNOVATION



COLLABORATION
INTERNATIONALE



LABORATOIRES
ET DÉPISTAGE

COORDINATION

France Filiatrault

RÉDACTION

France Filiatrault
Michel Désy

MISE EN PAGES

Royse Henderson

Avis adopté à la 61^e séance du Comité d'éthique de santé publique le 14 janvier 2011 (publication n° 1211)

Institut national
de santé publique

Québec 

L'examen détaillé du questionnaire a porté sur les questions élaborées localement, la capacité de valider ces questions étant limitée. Un commentaire a été fait à propos de questions sur l'alimentation basées sur les recommandations du Guide alimentaire canadien. Les récents changements apportés au guide peuvent-ils rendre difficile l'interprétation des réponses?

Le Comité accueille favorablement les modifications apportées au questionnaire à la suite des échanges entre les responsables du projet et le groupe de travail.

Membres du Comité d'éthique de santé publique

André Lacroix, président

Yves Chabot Philippe Lessard

Nicole Girard Sally Phan

Laurent Lebel Jill E. Torrie

Pour plus d'information sur le Comité d'éthique de santé publique et ses productions, veuillez consulter le site Web au <http://cesp.inspq.qc.ca>.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur les sites Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca> et du Comité d'éthique de santé publique au : <http://cesp.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

©Gouvernement du Québec (2011)